



Charges locatives electrique

Par **wolfenII**, le **13/11/2008** à **09:56**

Bonjour,
habitant dans un immeuble de 4 etages en HLM, toutes les coursives de l'immeuble ainsi que les extérieurs (parc privé) reste allumé 24/24 7/7. Le bailleur a fait installé de nouveaux va et viens tout neuf a tout les etages voila 1 an alors que la temporisation n a jamais fonctionner !! est- il en droit d'imputer la consommation d'électricité aux locataires dans son entier alors que des demandes pour la remise en état de la temporisation de l'éclairage n a jamais donné satisfaction ?

Merci d'avance de votre réponse.